

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

CAGNES-SUR-MER

SYNTHESE

VERSION 1 – 20/10/2016

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

20/10/2016

18h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 101**EN TRIBUNE**

Jean-Michel CHERRIER

SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA

Alain PREA

SNCF Réseau – Directeur des études

Roland LEGRAND

SNCF Réseau – Directeur des gares nouvelles

Louis NEGRE

Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer

Patrick GUEVEL

Adjoint au Maire de Cagnes-Sur-Mer

Durée de la présentation SNCF Réseau : 45 minutes**Durée des échanges avec le public : 1h50**

La réunion est ouverte par Patrick GUEVEL qui présente les intervenants de SNCF Réseau et le programme de la réunion publique et rappelle le passage du projet de LGV PACA au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Après l'introduction de Stéphane SAINT-PIERRE, assistant au maître d'ouvrage pour la concertation, sur le cadrage de la réunion publique, celle-ci s'est déroulée en 3 temps :

- Présentation, par SNCF Réseau, des variantes de tracés et de positions de gares des aménagements de Priorité 1 sur l'ensemble du territoire, entre Marseille et Nice, dans les Alpes-Maritimes et plus spécifiquement à Cagnes-sur-Mer (45 minutes) ;
- Prise de parole de Monsieur Louis NEGRE, qui souligne l'importance de cette réunion pour les Cagnois, celle-ci leur permettant de savoir où passera la Ligne Nouvelle sur le territoire communal. Il rappelle que ce projet initié il y a déjà de nombreuses années, permettra à terme de connecter le département des Alpes-Maritimes à Paris, Marseille et à l'Espagne. Monsieur le Maire se positionne en faveur du projet de LNPCA qui favorisera le développement et assurera une meilleure accessibilité du territoire des Alpes-Maritimes. De plus, il souligne l'intérêt du projet vis-à-vis du développement des modes de circulation « propres », rappelant que le train est le moyen de transport qui pollue le moins à ce jour. Il rappelle que la capacité de ligne littorale historique, datant de l'époque de Napoléon 3, ne permet plus de répondre aux besoins actuels de déplacements des habitants du département et qu'à ce titre, la nouvelle infrastructure est nécessaire pour offrir un cadencement adapté. Monsieur le Maire conclut en invitant l'ensemble des participants à donner leur avis (10 minutes) ;
- Echanges avec le public (1h45).

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

Les 16 interventions ont d'abord porté sur l'expression du soutien ou de l'opposition au projet.

Les principales raisons évoquées pour soutenir le projet sont :

- L'intérêt du projet LNPCA pour favoriser l'attractivité et le développement économique du département des Alpes-Maritimes ;
- La prise en compte des besoins en matière de déplacements quotidiens des habitants et des usagers du territoire ;
- La desserte de la technopole de Sophia-Antipolis ;
- L'amélioration du service ferroviaire sur le territoire départemental ;
- La possibilité de réaliser une meilleure maintenance de la ligne historique, grâce au report du trafic sur la Ligne Nouvelle durant les travaux ;

Les principales raisons évoquées pour s'opposer au projet sont :

- L'impossibilité de faire circuler du fret sur la Ligne Nouvelle ;
- La fragilité, en terme d'exploitation, de la section à 2 voies entre les gares de Nice Aéroport et Nice Ville ;
- Le caractère non direct du trajet Cagnes-sur-Mer – Sophia-Antipolis, avec un changement en gare de Nice Aéroport ;
- Le non traitement dans le projet de LNPCA du tronçon Nice-Vintimille.

La thématique des variantes de tracés a été abordée. Les participants ont souhaité avoir des précisions sur la précision des tracés présentés et leur possible évolution au fil de l'avancement des études. La question de l'indépendance des variantes de tracés d'un secteur à l'autre a également été posée. SNCF Réseau a confirmé que les tracés seront affinés dans les phases d'études ultérieures et qu'ils sont indépendants les uns des autres. Des participants ont interrogé SNCF Réseau sur les emplacements des têtes de tunnels, leur profondeur et leurs éventuels impacts. SNCF Réseau a précisé que la profondeur des tunnels varie en fonction de la topographie du territoire traversé et que, compte-tenu de l'importante longueur des tunnels prévus, ceux-ci seront réalisés par un tunnelier, en bitubes, et donc sans impact du creusement en surface.

La thématique des **gares** a été largement abordée par les participants. La question du devenir de la gare du Cros-de-Cagnes a été soulevée. SNCF Réseau a indiqué que c'est à la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité Organisatrice des Transports, qu'il revient de définir les gares desservies par les TER et leur niveau de service et qu'il n'était pas prévu, dans le projet de LNPCA, de supprimer la gare du Cros-de-Cagnes. Les participants ont souhaité savoir si des TGV pourraient desservir la gare de Cagnes-sur-Mer. SNCF Réseau a répondu que tous les types de trains pourront desservir Cagnes-sur-Mer mais qu'il n'était pas décidé à ce stade si des TGV la desserviraient.

Concernant la gare Ouest Alpes-Maritimes, un participant s'est positionné en faveur d'une gare située au Nord de l'autoroute A8 afin de contribuer à l'attractivité du moyen pays.

Une participante a posé la question du traitement de la gare de Monaco et du tronçon Nice-Monaco. SNCF Réseau a précisé que, dans le cadre du phasage de la réalisation du projet LNPCA par le gouvernement suite aux préconisations de la Commission Mobilité 21, la réalisation de la Ligne Nouvelle entre Nice et Monaco était projeté à l'horizon 2050, mais que, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, des améliorations de la ligne Mandelieu-Vintimille seraient réalisées à un horizon plus proche.

Concernant le **fret**, une participante a regretté que la Ligne Nouvelle ne permette pas de faire circuler les trains de fret afin de délester la ligne littorale et l'autoroute A8 de ce trafic, potentiellement dangereux. SNCF Réseau a précisé que le projet de LNPCA allait délester la ligne historique du trafic voyageur et permettrait d'écouler le trafic de fret en cohérence avec les besoins actuels et futurs. SNCF Réseau a ajouté que la majeure partie du fret international devrait à terme emprunter la ligne Lyon-Turin.

Les nuisances sonores ont également fait l'objet d'interrogations. SNCF Réseau a indiqué que le budget de la LNPCA intégrait le coût de réalisation de toutes les protections phoniques nécessaires au plan réglementaire.

Les thèmes de la **qualité de service et de la sécurité à bord des trains** ont été évoqués par deux participantes. SNCF Réseau a rappelé que ces problématiques n'étaient pas de son ressort mais respectivement de celui de SNCF Mobilités (qui a en charge les trains) et de l'Etat.

La réunion publique s'est terminée à 21h15. Monsieur le Maire de Cagnes-sur-Mer a remercié l'ensemble des participants en les invitant à venir s'exprimer en mairie, à l'occasion de la permanence et sur le registre, en faveur du projet.

Le détail des réponses apportées aux différentes questions par le maître d'ouvrage est disponible dans le verbatim accompagnant cette synthèse.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

